



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SOUS-COMPTEUR D'EAU


Selon l'Art. 52 du « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux » et l'Art. 9 de son annexe (entrée en vigueur le 01.01.2018), l'installation d'un sous-compteur pour l'eau d'arrosage est autorisée.


Pour ce faire, les conditions ci-après doivent être respectées. Le présent formulaire, **dûment complété et signé par les différentes parties**, en suivant les étapes indiquées ci-dessous, doit être retourné à la Commune par courrier.

- Un plan de situation sur la position des robinets extérieurs qui sont alimentés par le sous-compteur doit être fourni et joint au présent formulaire.
- La prise en compte du sous-compteur ne pourra se faire que lorsque le présent document et son annexe (plan situation) auront été retournés à la Commune.

1	 Objet	
	Nom et Prénom propriétaire	
	Adresse de l'objet	
	Signature propriétaire	

2	 Entreprise sanitaire :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le sanitaire certifie que l'installation est conforme aux normes en vigueur et directives du SIDERE • Le sanitaire certifie que le sous-compteur qui sera installé sur ladite installation ne comptabilise que des robinets extérieurs sur lequel aucune installation n'est raccordée (piscine par exemple), hormis des installations d'arrosage automatique 	
	Taille du sous-compteur (par ex. : 20 mm) :	
	Timbre et signature de l'entreprise sanitaire :	

3	 Les Services techniques de la Commune valident au SIDERE la fourniture d'un sous-compteur pour l'objet en question dans le présent document	
	Timbre et signature :	

4	 Distributeur d'eau - SIDERE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le SIDERE confirme par sa signature la fourniture du sous-compteur pour l'arrosage 		
	N° du sous-compteur : _____	Date de pose : _____	N° compteur principal : _____
	Timbre et signature du SIDERE :		

5 Document à retourner par le SIDERE à :
Commune de Rolle
Services techniques
Case postale 1224
1180 Rolle